



Bureau des radiocommunications (BR)

Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/251

Le 17 septembre 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-23**

Introduction

En août 2020, le Conseil de l'UIT a adopté par correspondance la Résolution 1399 (voir l'Annexe 3 de la lettre de l'UIT [DM-20/1011](#) en date du 3 août 2020), qui contient, notamment, l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23). En outre, lors de la Consultation virtuelle des Conseillers tenue du 9 au 12 juin 2020, il a été pris note des renseignements figurant dans le document du Conseil [C20/55](#), qui traitent de la possibilité de tenir l'AR-23 et la CMR 23 au dernier trimestre de 2023.

Compte tenu de ces renseignements et des résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC23-1, voir la Circulaire administrative [CA/251](#) en date du 19 décembre 2019 et son Corrigendum 1 en date du 28 janvier 2020), la Commission de direction de la RPC-23 s'est réunie le 3 septembre 2020, pour examiner l'élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-23. Les Présidents des commissions d'études de l'UIT-R et des groupes responsables ont été invités à participer à cette réunion.

Élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-23

Compte tenu de la Résolution 1399 (C20) et de la Résolution [UIT-R 2-8](#), il a été décidé de programmer la seconde session de la RPC-23 (RPC23-2) au deuxième trimestre de 2023*. Il a également été décidé que les projets de texte final pour la RPC élaborés par les groupes responsables parviendraient aux Rapporteurs pour les différents Chapitres du Rapport de la RPC-23, avec copie au Président de la RPC-23 et au Conseiller du BR pour la RPC, avant le **21 octobre 2022**** au plus tard, compte tenu des dates prévues pour les réunions des groupes responsables.

* Les dates précises prévues pour la RPC23-2 seront fixées en fonction des dates de la CMR-23, une fois qu'elles auront été fixées, ainsi que de la disponibilité du CIGG.

** Ces dates pourront être reportées après que les dates prévues pour la RPC23-2 auront été arrêtées.

Il est prévu que l'Équipe de direction de la RPC-23 se réunisse à Genève les **2 et 3 novembre 2022****, pour regrouper dans le projet de Rapport de la RPC les projets de texte pour la RPC élaborés par les groupes responsables.

Sur la base des informations communiquées par les commissions d'études, la Commission de direction de la RPC-23 a modifié certains des groupes énumérés dans le tableau relatif à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23 ainsi que dans le tableau relatif aux travaux préparatoires provisoires de l'UIT-R pour la CMR-27, comme indiqué respectivement dans les Annexes 1 et 2 du présent Addendum 1 à la Circulaire CA/251. La structure détaillée proposée pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-23 a été révisée en conséquence et se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: www.itu.int/oth/ROAOA000014/en.

Vous trouverez des informations détaillées sur les études préparatoires de l'UIT-R relatives aux points de l'ordre du jour de la CMR-23 sur la page web de l'UIT à l'adresse suivante: www.itu.int/go/rcpm-CMR-23-studies.

Le Bureau souhaite saisir cette occasion pour souligner qu'il est important que tous les groupes concernés utilisent l'[Édition de 2020 du Règlement des radiocommunications](#), dès qu'elle sera disponible, pour élaborer les projets de texte de la RPC.

Les coordonnées du Président et des Vice-Présidents de la RPC et des Rapporteurs pour les différents Chapitres, ainsi que d'autres précisions concernant les activités liées à la RPC-23, sont disponibles sur la page web de la RPC à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: Modifications apportées à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23 et la CMR-27

Annexe 1

Modifications apportées à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23

On trouvera dans le tableau ci-après l'attribution actualisée des travaux préparatoires de l'UIT-R en fonction des points de l'ordre du jour de la CMR-23, tel qu'il est proposé dans la Résolution **811 (CMR-19)**.

Ce tableau comporte des colonnes indiquant les «groupes responsables» et les «groupes contributeurs»* de l'UIT-R désignés pour les différents points de l'ordre du jour de la CMR-23.

NOTE 1 – Les groupes de travail de l'UIT-R indiqués dans le tableau ci-après ont été désignés sur la base de la structure des Commissions d'études de l'UIT-R figurant dans le Document [CPM23-1/1](#).

NOTE 2 – Les groupes responsables sont invités à communiquer périodiquement aux groupes contributeurs des informations sur l'état d'avancement et les résultats de leurs études.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23			
Point de l'ordre du jour de la CMR-23 / thème devant être examiné par la CMR-23	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe contributeur
1.1	223 (Rév.CMR-19)	GT 5B et GT 5D <i>Note:</i> Le GT 5B et le GT 5D collaboreront suivant les modalités indiquées ci-dessous ¹	GT 1B, GT 3K, GT 3M, GT 5C, GT 7D
1.2	245 (CMR-19)	GT 5D	GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 4B, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C, GT 7D
1.3	246 (CMR-19)	GT 5A	GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 5B, GT 5C, GT 5D
1.4	247 (CMR-19)	GT 5D	GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 6A, GT 7B, GT 7C, GT 7D
1.5	235 (CMR-15)	GA 6/1 <i>Note:</i> Voir l'Annexe 9 de la Circulaire CA/251	GT 3K, GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 5D, GT 6A, GT 7D

* Note: La RPC23-1 a décidé d'employer les termes «groupes contributeurs», en lieu et place des termes «groupes concernés» qui sont employés dans la Résolution UIT-R 2-8, pour insister sur le fait que ces groupes ont pour tâche de contribuer aux travaux.

¹ Le GT 5B fournira les caractéristiques et les critères de protection concernant les services mobiles aéronautique et maritime. Le GT 5D entreprendra des études sur les caractéristiques des IMT. Ces études devront tenir compte des observations des deux groupes de travail (point 2 du *invite l'UIT-R*). Le GT 5D, après consultation du GT 5B, élaborera des rapports/recommandations, selon le cas, qui seront approuvés par la CE 5 conformément à la Résolution UIT-R 1-8 (point 4 du *invite l'UIT-R*). Le GT 5B et le GT 5D élaboreront les parties correspondantes, selon le cas, du projet de texte de la RPC. Le GT 5D établira la version finale du projet de texte de la RPC, en tenant compte des observations formulées par le GT 5B (au titre du *invite la CMR-23*).

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23 (suite)			
Point de l'ordre du jour de la CMR-23 / thème devant être examiné par la CMR-23	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe contributeur
1.6	772 (CMR-19)	GT 5B Note: Voir le texte pertinent du rapport de la RPC23-1 (Annexe 4 de la Circulaire CA/251) sur les mesures propres à faciliter les travaux relatifs aux satellites.	GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 7B, GT 7D
1.7	428 (CMR-19)	GT 5B Note: Voir le texte pertinent du rapport de la RPC23-1 (Annexe 4 de la Circulaire CA/251) sur les mesures propres à faciliter les travaux relatifs aux satellites.	GT 3M, GT 4C, GT 7B
1.8	171 (CMR-19)	GT 5B Note: Voir le texte pertinent du rapport de la RPC23-1 (Annexe 4 de la Circulaire CA/251) sur les mesures propres à faciliter les travaux relatifs aux satellites.	GT 4A, GT 4B
1.9	429 (CMR-19)	GT 5B	GT 3L, GT 3M, GT 6A
1.10	430 (CMR-19)	GT 5B	GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 5A, GT 5C, GT 7C, GT 7D
1.11	361 (Rév.CMR-19)	GT 5B Note: Voir le texte pertinent du rapport de la RPC23-1 (Annexe 4 de la Circulaire CA/251).	GT 4C (responsable des études ainsi que de l'élaboration du projet de texte de la RPC au titre du point 3 du <i>décide d'inviter la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023</i> et de sa transmission au GT 5B), GT 7D
1.12	656 (Rév.CMR-19)	GT 7C	GT 3K, GT 3L, GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 6A
1.13	661 (CMR-19)	GT 7B	GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7C, GT 7D
1.14	662 (CMR-19)	GT 7C	GT 3J, GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7D
1.15	172 (CMR-19)	GT 4A	GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C
1.16	173 (CMR-19)	GT 4A	GT 3M, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C
1.17	773 (CMR-19)	GT 4A	GT 3M, GT 4B, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-23 (suite)			
Point de l'ordre du jour de la CMR-23 / thème devant être examiné par la CMR-23	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe contributeur
1.18	248 (CMR-19)	GT 4C	GT 3M, GT 4A, GT 4B, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 5D, GT 7B, GT 7C
1.19	174 (CMR-19)	GT 4A	GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7C
2	27 (Rév.CMR-19)	RPC23-2	–
3	–	–	–
4	95 (Rév.CMR-19)	RPC23-2	–
5	–	–	–
6	–	–	–
7	86 (Rév.CMR-07)	GT 4A	–
8	26 (Rév.CMR-19)	Ne relève pas de la RPC23-2	–
9 examiner et approuver le rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications, conformément à l'article 7 de la Convention;			
9.1 sur les activités du Secteur des radiocommunications depuis la CMR 19:			
9.1-a)	657 (Rév.CMR-19)	GT 7C	GT 1B, GT 3J, GT 3K, GT 3L, GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 6A, GT 7D
9.1-b)	774 (CMR-19)	GT 5A	GT 3M, GT 4C (responsable études au titre du point 2 du <i>décide d'inviter l'UIT-R</i> et de la transmission des résultats de ces études au GT 5A), GT 7C
9.1-c)	175 (CMR-19)	GT 5A et GT 5C Note: Étant donné qu'il s'agit d'une activité commune, une plénière commune pourra au besoin être organisée. Le GT 5A communiquera le projet de texte sur les résultats des études aux Co-rapporteurs pour les chapitres du Rapport de la RPC.	GT 1B, GT 4A, GT 4C, GT 5D, GT 6A, GT 7B, GT 7C, GT 7D
9.1-d)	Document 535 de la CMR-19 , 2 ^{ème} section de l'Annexe	GT 7C	GT 4A, GT 5A, GT 5C, GT 5D
9.2	–	–	–
9.3	80 (Rév.CMR-07)	–	–
10	804 (Rév.CMR-19)	Voir l'Annexe 2 du présent Addendum 1 à la Circulaire CA/251	–

Annexe 2

Modifications apportées à la répartition des travaux préparatoires de l'UIT-R en vue de la CMR-27

Le tableau ci-après indique la répartition provisoire des travaux préparatoires de l'UIT-R en fonction des points de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-27, tel que proposé dans la Résolution **812 (CMR-19)**.

Ce tableau comporte des colonnes indiquant les «groupes responsables» et les «groupes contributeurs*» de l'UIT-R désignés pour les différents points de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-27.

NOTE 1 – Les commissions d'études et les groupes de travail de l'UIT-R indiqués dans le tableau ci-après ont été désignés sur la base de la structure des commissions d'études de l'UIT-R figurant dans le Document [CPM23-1/1](#).

NOTE 2 – Compte tenu du caractère provisoire de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-27, l'attribution des points de l'ordre du jour préliminaire aux groupes responsables a été effectuée au niveau des commissions d'études. Les commissions d'études pourront identifier les groupes de travail compétents, comme l'a fait la CE 7, le cas échéant.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27			
Point de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-27 / thème devant être examiné par la CMR-27	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe contributeur
2.1	663 (CMR-19)	CE 1/CE 5	GT 1A, GT 3J, GT 3K, GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7C, GT 7D
2.2	176 (CMR-19)	CE 4	GT 3M, GT 4A, GT 5A, GT 5C, GT 5D, GT 7B, GT 7C, GT 7D
2.3	177 (CMR-19)	CE 4	GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 7D
2.4	775 (CMR-19)	CE 4/CE 5	GT 3J, GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C
2.5	776 (CMR-19)	GT 7C	GT 3J, GT 3M, GT 4A, GT 7D
2.6	657 (Rév.CMR-19)	GT 7C	GT 1B, GT 3J, GT 3K, GT 3L, GT 3M, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7D

* Note: La RPC23-1 a décidé d'utiliser les termes «groupes contributeurs», en lieu et place des termes «groupes concernés» qui sont employés dans la Résolution UIT-R 2-8, pour insister sur le fait que ces groupes ont pour tâche de contribuer aux travaux.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27 (suite)			
Point de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-27 / thème devant être examiné par la CMR-27	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe contributeur
2.7	178 (CMR-19)	CE 4	GT 3J, GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7C, GT 7D
2.8	249 (CMR-19)	CE 4	GT 3M, GT 4C, GT 5A, GT 5C, GT 7D
2.9	250 (CMR-19)	CE 5	GT 3K, GT 3M, GT 4C, GT 5A, GT 5B
2.10	363 (CMR-19)	CE 5	GT 5A, GT 5B, GT 5C
2.11	664 (CMR-19)	GT 7B	GT 3M, GT 4C
2.12	251 (CMR-19)	CE 5	GT 3K, GT 3M, GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 5D, GT 6A
2.13	248 (CMR-19)	CE 4	GT 3M
